

ARTICLE 2 : Le nombre de postes à pourvoir est fixé à 1 : « Chargé de l'accueil physique et téléphonique ».

ARTICLE 3 : Conditions d'inscription :

- Être âgé(e) de 16 à 28 ans au plus, sorti(e) du système éducatif sans diplôme ou sans qualification professionnelle reconnue et avoir un niveau de qualification inférieur à celui attesté par un diplôme de fin de second cycle long de l'enseignement général, technologique ou professionnel (niveau IV – baccalauréat) ;
- Ou être âgé(e) d'au moins 45 ans et en situation de chômage de longue durée, et être bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Répondre aux conditions habituelles d'accès aux emplois de la fonction publique (nationalité, droits civiques, casier judiciaire, service national, aptitude physique).

ARTICLE 4 : Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- la fiche de candidature PACTE ;
- une lettre de candidature ;
- un curriculum vitae décrivant le parcours antérieur de formation, et le cas échéant l'expérience acquise sur les différents emplois occupés ;
- la photocopie recto verso de la carte nationale d'identité française ;
- un justificatif de domicile ;
- pour les candidats âgés de moins de 25 ans, joindre un certificat de participation à la journée défense et citoyenne (JDC ex JAPD) ;
- la photocopie du ou des diplôme(s) obtenu(s), le cas échéant.

Les candidats doivent retirer leur dossier de candidature et l'envoyer ou le déposer auprès de l'agence Pôle emploi de leur domicile ou sur le site internet pole-emploi.fr.

ARTICLE 5 : Le calendrier du recrutement

Date limite de dépôt des dossiers	Examen des dossiers	Audition des candidats	Prise de fonction
Le 27 octobre 2021	En novembre 2021	En novembre 2021	En décembre 2021

ARTICLE 6 : Les dossiers de candidature seront examinés par une commission de sélection, qui au terme de cet examen, établit pour chaque poste ouvert, la liste des candidats pré-sélectionnés, seuls admis à poursuivre la procédure sous la forme d'un entretien individuel, qui se déroulera à l'hôtel de police de Pau.

A l'issue de la procédure de sélection, la commission établit la liste des candidats retenus ainsi qu'une liste complémentaire. Le candidat recruté bénéficie d'un contrat de droit public, par alternance, une formation rémunérée qualifiante au poste proposé.

Au terme de ce contrat, après obtention de la qualification certifiée et sous réserve de la vérification de son aptitude par une commission de titularisation, l'agent est titularisé dans le corps des adjoints administratifs du ministère de l'intérieur après avis de la commission administrative paritaire du corps d'accueil.

ARTICLE 7 : La préfète de la région Nouvelle-Aquitaine, préfète de la Gironde, est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Bordeaux, le

Bordeaux, le **24 SEP. 2021**

la préfète

Pour la Préfète et par délégation,
le Secrétaire Général

Christophe NOEL du PAYRAT